



## Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle  
des Agriculteurs, Viticulteurs  
et Horticulteurs Luxembourgeois

N/Réf.: PG/PR/10-14

Strassen, le 7 décembre 2015

à Monsieur le Ministre du Développement  
durable et des Infrastructures

---

### Avis

sur le projet de règlement grand-ducal arrêtant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de programme directeur d'aménagement du territoire.

---

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 27 juillet 2015, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique. La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière et a décidé de formuler l'avis qui suit.

Ledit projet a pour objet d'arrêter la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de programme directeur d'aménagement du territoire (ci-après le **Programme Directeur**).

La Chambre d'Agriculture note que suite aux fortes critiques formulées à l'égard du projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire ainsi que des quatre projets de plans directeurs sectoriels primaires, le Gouvernement a réagi en retirant de la phase consultative les projets de plans. Il entend aussi modifier profondément le projet de loi précité. Dans un tel contexte de refonte généralisée de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires et selon l'exposé des motifs, « *il s'avère approprié de procéder à une révision du programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT), lequel devrait à nouveau constituer le document stratégique de la politique de l'aménagement du territoire au Grand-duché de Luxembourg.* »

La Chambre d'Agriculture salue la volonté du Gouvernement de révision du Programme Directeur. En effet ce dernier date de 2003 et ne correspond plus aux besoins actuels. Cependant la Chambre d'Agriculture appelle les futurs membres du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de programme directeur d'aménagement du territoire à prendre en compte toutes les critiques abordées par les acteurs de la société civile lors de

la consultation relative aux projets de plans directeurs sectoriels primaires ainsi qu'au projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 2013.

La Chambre d'Agriculture note que selon le projet sous avis, le groupe de travail sera composé de 24 membres effectifs. Sur ces 24 membres effectifs, 19 seront des représentants des différents ministères, 4 des représentants de différentes administrations étatiques et 1 représentant de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. Selon le projet, aucun représentant des Chambres professionnelles, ni du Syvicol (qui représente tout de même les communes, *i.e.* le principal acteur en matière de mise en œuvre de politique d'aménagement du territoire) ne fera partie du groupe de travail. La Chambre d'Agriculture exprime son opposition par rapport à une composition purement étatique de ce groupe de travail. En effet, le projet de loi précité ainsi que les projets de plans directeurs sectoriels primaires ont eux aussi été élaborés par le Gouvernement et ses administrations, sans concertation préalable avec la société civile. Le résultat est bien connu ...

Partant, la Chambre d'Agriculture estime qu'il faut assurer, en raison de l'extrême complexité de la tâche, que les forces vives de la nation soient impliquées dès le début dans l'élaboration de la politique relative à l'aménagement du territoire. Seul un Programme Directeur soutenu par les acteurs du terrain sera couronné de succès. La Chambre d'Agriculture demande dès lors à ce que des représentants des Chambres professionnelles ainsi que du SYVICOL soient aussi représentés au sein du groupe de travail chargé de l'élaboration du Programme Directeur.

La Chambre d'Agriculture ne peut approuver le projet sous avis que sous réserve de la prise en compte de l'intégralité de ses observations.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pol Gantenbein  
Secrétaire général